

# Cherbourg-en-Cotentin. Ce que l'on sait de la rentrée des écoles



À l'école Dujardin, comme dans les 42 autres établissements publics de la ville de Cherbourg, les élèves pourront être accueillis à partir du 12 mai. Archives Ouest-France

Mardi 12 mai 2020, tout doit être prêt pour le retour d'élèves dans les 43 établissements publics, maternels et primaires, de la ville. Un travail titanesque pour les écoles et la Ville qui doivent assurer la sécurité sanitaire de tous.

## Les 43 écoles publiques vont-elles rouvrir ?

La Ville y travaille. Ce travail « lourd » mobilise de nombreux services municipaux depuis quelques jours et sera « la priorité pour les jours qui viennent » assure le maire, Benoît Arrivé. Car « la rentrée aura bien lieu à partir du 12 mai, dans l'ensemble des écoles et groupes scolaires de la ville selon des modalités en cours de définition avec l'Éducation nationale », a indiqué la municipalité en milieu de semaine dernière, dans un communiqué. Nathalie Vilacèque, la directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Manche, confirmait aussi qu'à Cherbourg, « l'organisation de la rentrée avançait très bien et de manière bien structurée. »

## En quoi va consister l'adaptation des écoles ?

De l'accueil des parents le matin, à la disposition des tables dans les classes en passant par la circulation des enfants dans les bâtiments, la disposition des sanitaires, l'organisation des récréations ou le repas du midi : le déroulé d'une journée classique doit être revu de A à Z. Avec un seul objectif : la santé des enfants, des enseignants et des personnels municipaux qui les assistent. La Ville passe à la loupe chaque établissement.

## Sait-on combien d'élèves seront présents ?

Impossible, pour l'heure, de savoir combien des 5 000 élèves inscrits reprendront le chemin de l'école. Sondées, les familles devaient faire connaître leur choix mais pourraient encore changer d'avis d'ici le 12 mai.

### **Un parent préférant garder son enfant chez lui le 12 mai pourra-t-il revenir sur sa décision les jours ou semaines suivantes ?**

« Les familles ont la liberté d'envoyer leurs enfants à l'école ou pas », rappelle le maire. Tous peuvent être accueillis et à n'importe quel moment courant mai, voire en juin. Toutefois, la venue en classe pourra difficilement être à la carte d'un jour sur l'autre sur une même semaine, pour des raisons évidentes d'organisation, a rappelé la Direction des services de l'Éducation nationale dans la [Manche](#).

### **Comment sera organisé le rythme des semaines ?**

Question organisation précise pour chaque établissement, tout n'est pas encore arrêté. Le nombre de personnels disponibles et les effectifs d'enfants seront déterminants. « Tous les élèves ne reprendront pas le chemin de l'école dès mardi matin puisqu'ils auront classe en alternance par demi-groupes. Le rythme n'est pas encore défini », a indiqué la Ville. « Si nous constatons que sur certains sites, nous ne sommes pas en mesure de respecter le protocole sanitaire, nous repousserions la rentrée. Nous voulons que les familles, les enfants, les enseignants et nos agents soient en confiance », insiste [Benoît Arrivé](#). Les familles devraient être tenues informées de la marche à suivre par un mail personnel en milieu de semaine prochaine.

### **Quid de la cantine ?**

Habituellement, 3 200 repas sont servis chaque jour. La Ville continuera à assurer les repas pour les familles qui le souhaiteraient mais pas forcément dans les cantines. L'inscription sera nécessaire pour ceux qui y déjeunent occasionnellement. L'accueil périscolaire du matin et du soir sera maintenu. Pas les TAP (Temps d'activités périscolaires) en revanche.

### **Qu'en est-il dans les établissements privés ?**

C'est le même branle-bas de combat dans les neuf écoles privées, qui doivent respecter le même protocole sanitaire. Des sondages, à l'instar de Notre-Dame et [Saint-Louis](#) à [Tourlaville](#), doivent permettre aux établissements d'affiner l'organisation de la rentrée du 12 mai cette semaine. L'affaire sera, sans doute, plus corsée car le privé ne dispose pas des mêmes renforts de personnels extérieurs que le public.

Sarah CAILLAUD.